



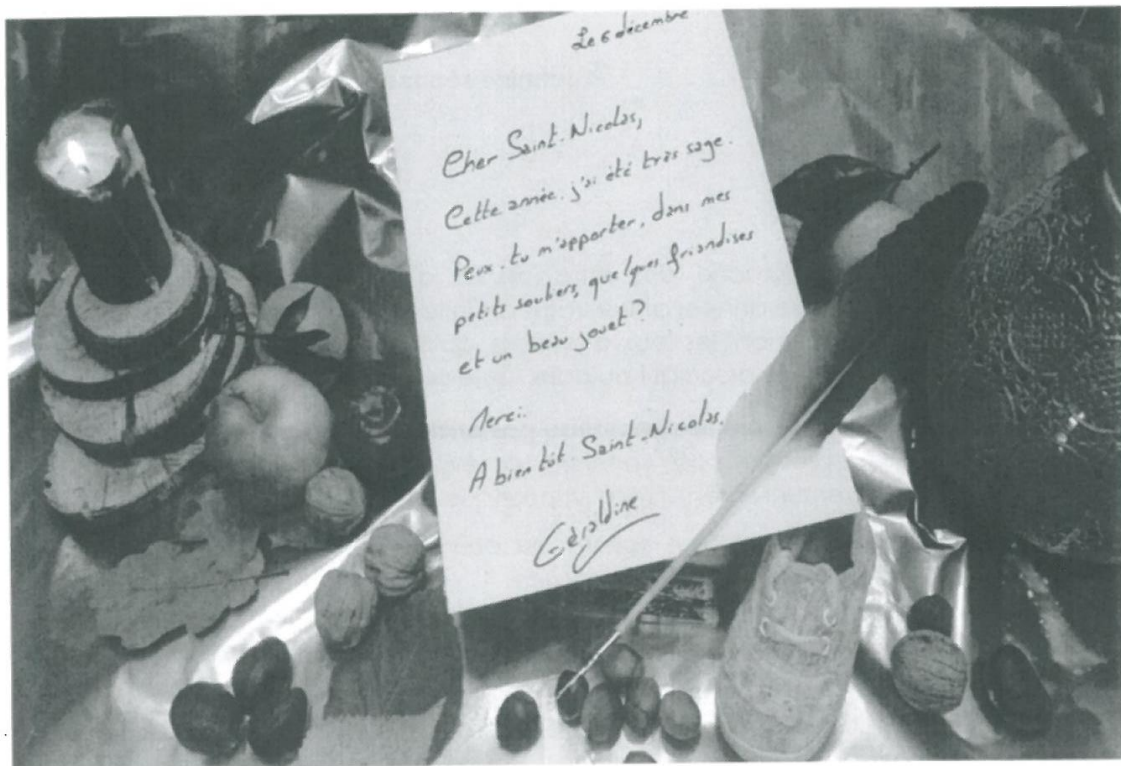
SOMME-LEUZE EN DIRECT

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNALE



2019
Décembre

L'hiver est souvent
là dès la
St-Nicolas



Nouvel horaire : l'Administration Communale sera ouverte tous les jeudis de 15h30 à 19h.
« Hors vacances scolaires et jours fériés »

L'Administration communale ouvre ses portes du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00.

L'après-midi, sur rendez-vous. Téléphone : 086/32 21 22 - Fax : 086/32 33 38.

Adresse mail : administration@sommeleuze.be - site : www.sommeleuze.be

Editeur responsable : Valérie LECOMTE, Bourgmestre.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE - RUE DU CENTRE, 1 - 5377 BAILLONVILLE





ACTUALITES COMMUNALES

/ ETAT CIVIL



DECES

18-10-2019 : **Hemmerechts Louise** de Baillonville, âgée de 86 ans.

23-10-2019 : **Dodémont Thérèse** de Noiseux, âgée de 73 ans.

26-10-2019 : **Ramolla Helga** de Noiseux, âgée de 91 ans.



/ CONSEIL COMMUNAL

Prochaine séance : le 10 décembre à 20h00

/ FEUX D'ARTIFICES



A l'approche des fêtes de fin d'année, nous souhaiterions, comme chaque année, attirer votre attention sur les mesures de sécurité à prendre concernant les feux d'artifices, qu'ils soient organisés à titre privé, dans le contexte associatif ou dans toute autre circonstance.

En effet, **on ne s'improvise pas artificier** et des mesures de précaution sont à prendre de manière à éviter tout incident ou tout accident éventuellement grave et pour que la fête en reste bien une.

Il est également important que nous soyons au courant des tirs organisés afin de pouvoir coordonner les patrouilles des services de police. C'est pourquoi il est important que toute personne désireuse d'organiser un feu d'artifices avertisse **minimum 15 jours au préalable** l'Administration communale (Mme Anne Vanden Broeck, 086/320.256, anne.vandenbroeck@publilink.be).

Enfin, ces moments magiques pour les jeunes et les moins jeunes sont un **cauchemar pour les animaux**. Les détonations soudaines et violentes provoquent un véritable traumatisme pour nos amis à quatre pattes. Chaque année, durant les nuits de réveillons, des animaux prennent la fuite et disparaissent paniqués. Pour les oiseaux et les animaux en prairie, c'est également une source de danger. Certains sont blessés et parfois pire, ils en meurent. Nous vous rappelons donc qu'**il ne peut y avoir de feux d'artifices tirés à proximité de prairies ou d'espaces où se trouvent des animaux** (bétail, chevaux, moutons,...) et par esprit de convivialité, nous vous invitons à **prévenir vos voisins** afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions afin de tranquilliser leurs animaux.

/ AVIS AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS

Si vous désirez qu'une de vos photos puisse apparaître en première page du « Somme-Leuze en Direct », n'hésitez pas à nous contacter au 086.320.250 (Nathalie Vermeir) ou nathalie.vermeir@publilink.be

/ A LA SAINTE-CATHERINE, TOUT BOIS PREND RACINE...

Depuis de nombreuses années, notre commune distribue gratuitement des plants à la population dans le cadre de la Semaine de l'Arbre. Cette opération remportant un grand succès, nous avons décidé de la réitérer une fois encore en mettant l'accent sur les cornouillers mis à l'honneur par la Région wallonne. Selon nos prévisions, nous pouvons vous annoncer des plants de cornouiller mâle et des cornouillers sanguins mais également du charme, du cognassier, des framboisiers, du fusain d'Europe, des groseilliers rouges, du hêtre, du houx et des pruniers.

Nous avons le plaisir de vous inviter ce **samedi 23 novembre 2019, entre 8h30 et 11h30, à l'Atelier Communal**, Route de Givet n°39 à Heure. Chaque famille pourra y retirer au maximum deux plants.

Parallèlement à cette distribution un certain nombre d'activités sont prévues dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature :

- la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous présentera une animation « *Comment nourrir les oiseaux pendant l'hiver !* »
- Les photographes de l'Espace Public Numérique viendront vous présenter une exposition de leurs plus belles photographies Nature, réalisées lors d'un cours, accompagnés de leur professeur, Eric BOMAL, ainsi que par le responsable de l'EPN, Ludovic GOBEAUX.
- Un atelier permettra aux parents et à leurs enfants de décorer ensemble un nichoir qu'ils emporteront en repartant
- Un stand vous expliquera « Comment bien planter son cornouiller, l'entretenir et le tailler ? »;
- Des citoyens, membres du PCDN, seront présents pour échanger avec vous de bons conseils Nature, vous expliquer en quoi consiste le PCDN et vous présenter les actions de l'année.
- De la soupe et du jus de pommes vous seront offerts pour l'occasion : à partager en toute convivialité !
- Création d'un film alimentaire réutilisable imprimé avec les végétaux de saison à emmener chez soi et à réutiliser sans compter, avec la collaboration de Nathalie CANON, Les ateliers Dubusson.

Venez nombreux !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Anne Vanden Broeck, Responsable du Service Cadre de Vie, au 086/32.02.56 et via anne.vandenbroeck@publilink.be ou Julie Hautenauve, Coordinatrice locale du PCDN, au 086.32.02.55 ou via julie.hautenauve@publilink.be





INFORMATIONS GENERALES

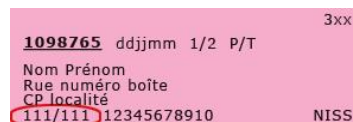
/ ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Fonds social mazout

Les allocations de chauffage à demander auprès du C.P.A.S. sont octroyées, durant toute l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre), pour autant que vous remplissiez les conditions d'octroi dont voici quelques éléments essentiels.

POUR QUI ?

1^{ÈRE} CATÉGORIE bénéficiaires d'une intervention majorée de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM)	Vous et chaque membre de votre ménage bénéficiez de l'intervention majorée (BIM). Afin de savoir avec certitude si vous êtes BIM, il vous suffit de prendre contact avec votre mutualité ou de vérifier les informations suivantes sur une vignette de mutuelle récente : Les vignettes des patients BIM ont le code d'ayant droit qui se termine par « 1 » : <u>01/101</u> <u>111/111</u> <u>121/121</u> <u>131/131</u> <u>141/141</u> <u>421/461</u> – <u>431/461</u> – <u>441/461</u> .
2^{ÈME} CATÉGORIE personnes à faibles revenus	Vous bénéficiez de revenus bruts imposables dont le montant n'excède pas 19.105,58 €, majorés de 3.536,95 € par personne à charge.
3^{ÈME} CATÉGORIE personnes surendettées	Vous bénéficiez d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes. Et le médiateur de dettes atteste que vous ne pouvez pas assumer le paiement de votre facture de chauffage.



QUELS COMBUSTIBLES ?

NE donnent PAS droit à l'allocation

- gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville,
- électricité,
- gaz propane ou butane en bonbonne,
- bois, charbon, etc.

DONNENT droit à l'allocation

- gasoil (mazout) de chauffage en vrac OU à la pompe,
- pétrole lampant (type c) en vrac OU à la pompe,
- gaz propane en vrac.

LA DEMANDE

Vous introduisez votre demande au C.P.A.S. de votre résidence principale **au plus tard dans les 60 jours** de la date de la livraison ou de l'achat à la pompe.

Tous les mardis de 9h00 à 11h30 au **C.P.A.S. de Somme-Leuze** (rue du Centre, 2 à 5377 Baillonville, tél. 086/32.31.73.) ou sur rendez-vous.

PLUS D'INFORMATIONS

Le Service social du C.P.A.S. (tél ; 086/32.31.73), social@cpas-sommeleuze.be
Le site Internet du Fonds social chauffage : <https://www.fondschauffage.be>

/ PETIT RAPPEL EN MATIERE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Il y a à peu près un an, nous vous annonçons l'arrivée du Code du Bien-être animal, approuvé par le Gouvernement wallon le 3 octobre 2018 et vous rappelions certaines obligations pour les détenteurs d'animaux de compagnie.



Force est de constater qu'il est encore une fois nécessaire de rappeler ces obligations.

- Tout détenteur d'un animal doit lui procurer une alimentation, des soins, un logement ou un abri qui conviennent à sa nature, à ses besoins et à son état de santé.
- Nul ne peut réduire la liberté de mouvement d'un animal au point de l'exposer à des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables. Un animal ne peut être perpétuellement attaché.
- Tout animal détenu en extérieur dispose d'un abri naturel ou artificiel pouvant le préserver des effets néfastes du vent, du soleil et de la pluie.

De plus, tout animal doit être identifié : depuis le 1^{er} septembre 1998, pour les chiots et depuis le 1^{er} novembre 2017 pour les chatons avant 12 semaines ou avant qu'ils soient donnés ou vendus. De plus, les chatons **doivent être stérilisés** avant l'âge de 6 mois. Si un particulier souhaite que son animal ait une portée, il devra disposer d'un agrément en tant qu'éleveur occasionnel.

Ne pas répondre à ces impositions constitue une infraction qui peut être considérée comme de la négligence, voire de la maltraitance.

Si vous êtes témoins de maltraitance directe ou de négligence comme nous venons de le préciser, le Service Public de Wallonie du Bien-être animal, a mis à votre service un site internet, bienetreanimal.wallonie.be, sur lequel vous pouvez directement introduire une plainte. Attention, si vous introduisez une plainte, vous recevrez un mail de réception qui vous demande de cliquer sur un lien afin de valider la plainte. **N'oubliez pas cette étape, sinon votre plainte ne sera pas traitée.** Après validation, le service régional enverra des agents sur place si nécessaire pour constater les faits et poursuivre le contrevenant en cas de besoin.

Enfin, nous vous rappelons, que le règlement de police communal **interdit** « d'entretenir et/ou de contribuer à la fixation d'animaux errants tels que les chats, chiens, pigeons ou autres oiseaux » (article 159 bis). Le **nourrissage intempestif** d'animaux errants est en effet la principale cause de la prolifération de ceux-ci et nous vous demandons en conséquence d'être particulièrement attentifs à éviter ce genre de pratique.

Pour plus d'informations, rendez-vous auprès de Melle Anne Vanden Broeck au Service Cadre de Vie (086/320.256 ou anne.vandenbroeck@publilink.be).

/ COURS BEPS DE LA CROIX ROUGE

Le Brevet Européen de Premiers Secours est conçu pour donner à tout le monde les réflexes et attitudes à adopter dans une situation où il est nécessaire d'apporter un soin d'urgence. Au lieu de paniquer, on agit pour le mieux en attendant les secouristes professionnels.

Le printemps prochain, il sera possible d'organiser des cours, à condition d'avoir minimum huit participants. Pendant six semaines consécutives, les mercredis soir de 18h30 à 21h30.

Renseignements supplémentaires : david.gorey@skynet.be

/ A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...



Si les arbres pouvaient parler...

Le promeneur quelque peu observateur, pourrait être surpris de découvrir un crucifix sur l'**érable champêtre** installé sur la droite de la **rue sur Mautin** en descendant vers Sinsin. Aucune indication d'ordre religieux ou historique n'y est précisée. Seules les souvenirs de **Camille Lhoest**, sinsinois de pure souche, nous ont permis de dévoiler l'origine de cette croix. Son grand-père travaillait dans les années 1880 dans une mine toute proche où des pierres calcaires étaient extraites pour le four à chaux du Sur-Viet. Trois jours avant la Saint-Eloi, il avait acheté une bouteille de prunelle et l'avait partagée avec ses 5 autres compagnons de travail pour se réchauffer.

Se rendant à leur besogne, ils s'étaient arrêtés quelques instants au pied du jeune arbre pour partager une petite rasade. Le patron s'apercevant que son grand-père avait froid aux mains lui proposa d'empoigner les branches de l'érable qui ont la propriété de réchauffer. Les mains une fois réchauffées, les hommes reprirent de sitôt leur travail dans une galerie à 4 mètres de profondeur. Subitement l'un d'eux crut trouver de l'Or qui n'était en fait que de la Pyrite. Le minerai brillait à la lueur des lampes à huile. Et pour se redonner du courage, ils vidèrent la bouteille de prunelle. En fin de journée, notre homme trouva l'excellente idée de se cacher dans une galerie le temps de s'endormir quelques instants et de cuver. Ses collègues ne s'en souciaient guère, ils le croyaient remonté de la mine avant eux et rentré à la maison.



Le dimanche matin il fut secouru et en souvenir de cette mésaventure, promit de placer une croix sur l'arbre de Mautin qui l'avait bien réchauffé auparavant... et de ne plus toucher au divin breuvage...qu'avec modération ! **Cette aventure a été transmise de Camille Lhoest à Jean-Pierre Breuls.**

André Van Overschelde pour le Cercle Historique.

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de sabine.bleret@sommeleuze.be, échevine à la Culture.

/ EXERCICES MILITAIRES

Des exercices militaires seront organisés en dehors des domaines militaires et notamment dans la Commune de Somme-Leuze par :

- Le CE Cdo, du 24 au 29 novembre.

Marche en terrain difficile et franchissement commando, 50 personnes, 6 véhicules à roues.

- Le 1/3 Lanciers de Marche-en-Famenne, les 25 et 27 novembre.

Exercice de lecture de carte de jour, 40 personnes, 3 véhicules à roues.

- Le 4 Gp CIS, du 02 au 13 décembre

Exercice de training fonctionnel liaison radio, 150 personnes, 70 véhicules à roues.

- Le SF Gp de Héverlé, du 9 au 10 décembre.

Exercice de lecture de carte individuelle à pied, 30 personnes, 5 véhicules à roues.

- Le SF Gp de Héverlé, du 12 au 13 décembre.

Exercice de lecture de carte à pied, 30 personnes, 5 véhicules à roues.

/ ILES DE PAIX

**50^{ème} CAMPAGNE DE RÉCOLTE DE FONDS ET DE SENSIBILISATION
DU 10 AU 16 JANVIER 2020**

Réservez un accueil chaleureux à ses bénévoles et mieux encore, si le cœur vous en dit, joignez-vous à eux !

Pour en savoir plus ou rejoindre une équipe de bénévoles :

www.ilesdepaix.org – campagne@ilesdepaix.org – 085 23 02 54.

/ AMNESTY INTERNATIONAL

**Achetez et allumez massivement votre bougie et partagez votre acte de résistance ce
10 décembre avec le hashtag #ProtestFromHome**

Le **10 décembre**, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, Amnesty International lancera un appel massif au public à se mobiliser de façon inédite avec la « Manifestation à domicile », en lui proposant d'allumer massivement sa bougie comme acte de résistance contre toute une série de violations des droits humains. Le hashtag #ProtestFromHome lui permettra de poster sur les réseaux sociaux la photo de leur bougie allumée avec des messages relatifs à la défense des droits humains.

Du 19 novembre au 10 décembre, il sera possible de soutenir l'organisation en achetant une bougie ou un des nombreux produits proposés par Amnesty International. Quelque 60 groupes locaux répartis à Bruxelles et en Wallonie investiront à cet effet différents lieux de passage tels

que les supermarchés. Ces lieux de vente seront indiqués sur le site de l'organisation, où il est également possible de commander sa bougie en ligne.

Il est également possible d'acheter une bougie (et d'autres articles de la boutique en ligne) à cette adresse : boutique.amnesty.be



ENVIRONNEMENT

/ UN NOUVEAU SAC BLEU POUR RECYCLER ENCORE PLUS DE PLASTIQUE



Depuis le 1^{er} octobre, ça y est ! Le sac bleu permet de recycler encore plus de plastiques en province de Namur et la Commune de Héron. Cela veut dire que vous pouvez désormais y mettre plus d'emballages en plastique.

QUELQUES DÉCHETS QUI POSENT QUESTION

En réponse aux demandes reçues, nous faisons le point pour vous sur les déchets qui posent question. Voici donc une liste (non-exhaustive) des déchets qui peuvent aller (ou non) dans le Nouveau Sac Bleu.

<u>Déchets qui peuvent aller dans le sac bleu</u>	<u>Déchets qui vont dans la poubelle résiduelle</u>
Sachet de chips	Boîte de chips type « Pringles »
Emballage d'ampoules (sans le carton)	Emballage de café composé de 2 matières (aluminium et plastique)
Bloc de nettoyant WC vide	Pochons de jus type « Caprisun »
Sac de nourriture pour animaux (sous vide)	Capsule de café « Dolce Gusto » ou « Nespresso »
Plaquette de médicaments exclusivement composée d'aluminium	Plaquette de médicaments composée d'aluminium et de plastique
Paquet de lingettes	Emballage de beurre en papier paraffiné ou papier aluminisé
Barquettes en aluminium	Papier aluminium
Pot de fleurs en plastique	Pot de fleurs en terre cuite
Recharge de produit lessive	Cintre
Film plastique séparant les tranches de fromage ou de charcuterie	Pochon de compotine bi-matières

Barquette de charcuterie ou de viande en frigolite	
Chips de frigolite	
Boîte de hamburgers en frigolite	
Barquette en plastique de chez le traiteur	
Opercule de fermeture de pots	
Papier bulles	

Pour vous aider, BEP Environnement a mis à jour son guide de tri en ligne. Vous pouvez le consulter partout ! C'est facile : vous entrez le nom du déchet recherché dans la barre de recherche (une liste prédéfinie s'affiche pour vous aider), vous confirmez et, hop !, la destination s'affiche.

CONSULTEZ NOTRE GUIDE DE TRI EN LIGNE : <https://www.bep-environnement.be/trier-ses-dechets/#le-guide-du-tri-des-dechets>

CONSULTEZ LE SITE WWW.TRIONSMIEUX.BE

Un quizz pour tester ses connaissances en matière de tri :

<https://www.fyrebox.com/webgame/qoOgnJw99/EyY7an0gZ>

/ LA TAXE-DÉCHET, ON VOUS EXPLIQUE TOUT



Saviez-vous que la taxe-déchets ne représente en moyenne que 1 euro par habitant et par semaine ?

Mais à quoi sert-elle exactement ?

Elle sert principalement à financer le fonctionnement des recyparcs, le traitement des déchets, l'organisation des collectes et les campagnes de sensibilisation à la réduction, la réutilisation et au tri des déchets.

La part dans la taxe-déchets, pour chacune de ces catégories, est de 42% pour les recyparcs, 31% pour le traitement des déchets, 25% pour la collecte et 1% pour la prévention.

Quels sont les coûts liés à la collecte des déchets ménagers ?

La taxe-déchets couvre 97% des coûts de collecte, soit les coûts liés au charroi, au personnel, à la taxe kilométrique et à la gestion de 4 sites d'exploitation décentralisés répartis sur la Province de Namur afin de garantir un service de proximité. Les 3% restants proviennent de recettes (subventions accordées par la Région wallonne pour le personnel).

Du côté des recyparcs, 71% des coûts sont pris en charge par la taxe-déchets

Les coûts liés aux recyparcs sont les infrastructures (bâtiments), le personnel, le transport des matières vers les unités de recyclage/valorisation et le traitement de ces matières. Les recettes, qui couvrent les 29% restants, proviennent de subsides wallons pour le financement du personnel et la construction des infrastructures ainsi que de la vente de certaines matières et des interventions d'organismes comme Recupel et Fost Plus.

66% du coût de traitement des déchets organiques par biométhanisation et des déchets ménagers résiduels par incinération sont intégrés dans la taxe-déchets

C'est la vente d'électricité produite à partir des déchets traités, les certificats verts, la vente de sacs organiques ainsi que des subsides wallons sur les infrastructures de traitement qui couvrent le tiers restant.

Et la prévention des déchets ?

La prévention est subsidiée à 60% des coûts, et ce, à hauteur de 0,60 centimes par an et par habitant. Le financement par les citoyens au travers de la taxe-déchets est de 40%.

En conclusion

Globalement, 22% du coût global de gestion des déchets des ménages est couvert par les recettes diverses et 78% par la taxe-déchets. Sans l'intervention des citoyens, sur 100 KG de déchets, seuls 22 KG pourraient être gérés. Et pour comparaison, si la taxe-déchets représente en moyenne 1 euro par an par habitant et par semaine, le gaz se situe entre 1,3 et 5,32 euros/semaine et l'électricité entre 5,3 et 7,98 euros/semaine.

/ DU NOUVEAU POUR LES BULLES À VERRES

Avec la collaboration du Bureau Economique de la Province et de l'asbl FOST+, la Commune a commencé une campagne de remplacement des anciennes bulles à verres blanches et vertes, peu esthétiques, que vous connaissez bien, par des conteneurs enterrés, plus intégrés dans le paysage.

Ces installations enterrées ont pour objectif de diminuer les nuisances sonores mais aussi visuelles. Nous espérons qu'ainsi, les dépôts sauvages qui s'accumulaient parfois à côté des bulles ne se reproduiront pas car n'oublions pas que « **le verre, c'est dedans ! Le reste, on le trie autrement.** »

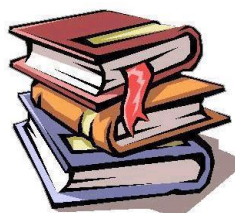
Cela prendra plusieurs années bien sûr pour équiper toutes les entités mais vous pouvez d'ores et déjà les observer et les utiliser à Bonsin, à côté de la nouvelle Maison de Village et à Heure, sur le parking en-dessous de l'église.



Début de l'année prochaine, ce sont les bulles du parking (rue de la Principauté) à Somme-Leuze qui seront déplacées et remplacées par des nouveaux conteneurs enterrés, sur le parking de la Maison de Village.



CULTURE



/ BIBLIOTHEQUE DE NOISEUX

à l'école de Noiseux – rue des Chasseurs Ardennais, 2B

Ouverture : mardi de 13h30 à 17h30
de 14h30 à 16h30 (pendant les congés scolaires).

Dernières acquisitions

Adultes

Ne t'enfuis plus

L'orpheline de Manhattan, T. 1, 2, 3

Même les arbres s'en souviennent

Harlan Coben

Marie-Bernadette Dupuy

Christian Signol

Jeunesse

Menace verte	Défis nature : chevaux et poneys
Tope là	J'aime lire : L'atroce M. Terroce
Bye bye doudou	Laissez-moi tranquille
Les voisins	L'homme qui faisait peur aux oiseaux
A pas de lou	La marche du baoyé
Une super histoire de cow-boy	Garage Isidore T. 14
Les nombrils T. 4 et 5	La vie compliquée de Léa Olivier T. 14
Je fais mes gâteaux moi-même	Cucu la praline met son grain de sel
Petula la petite chienne dans la grande ville	Berthus : alerte au pschitt !

Tous les prêts sont gratuits

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Gisèle POLET au 086/32.09.00 ou via gisele.polet@publilink.be



Prochaine halte : le **jeudi 12/12** devant l'Administration communale de Baillonville, de 17h10 à 18h00.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Françoise Jadin, Animatrice socio-culturelle au 086/32.09.06 ou via françoise.jadin@publilink.be, ou Sabine De Cleermaecker, Echevine de la Culture au 0470/24.71.60.



/ PASSEUR DE CULTURE DE SOMME-LEUZE,
LA MAISON DE LA CULTURE DE MARCHE-EN-FAMENNE

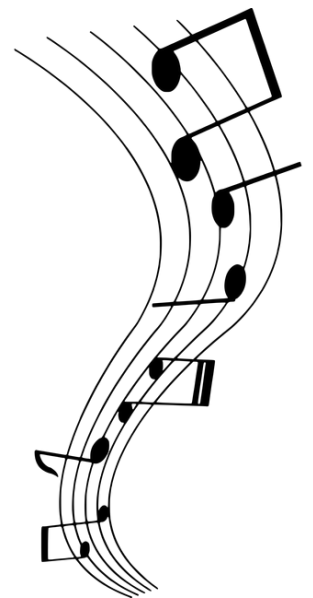
VOUS PROPOSENT UN SPECTACLE DE THEATRE ET CHANSONS POUR ENFANTS DES 4 ANS.
SALLE DE NOISEUX LE LUNDI 23 DECEMBRE 2019 A 15H00.
« PIC-NIC RENDEZ-VOUS »

Une création de la Compagnie Zirk Théâtre asbl.
*« Une délicate chorégraphie de sentiments et de tentatives...
qui raconte simplement comme il est difficile de sortir de son monde...
pour en découvrir un autre... »*

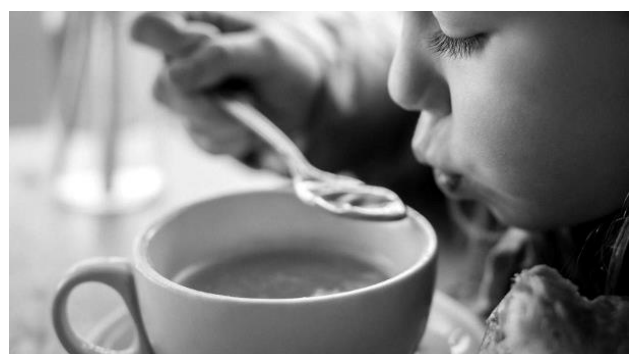
RESERVATIONS INDISPENSABLES DES LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019.
UNIQUEMENT A LA MAISON DE LA CULTURE DE MARCHE-EN-FAMENNE.

- Soit en ligne sur mcfa.be ou au 084/32 73 86.
- Paiement sur place le jour du spectacle : 8.00 €.
- Prévente : 7,00 € ou 6,00 € chèques cultures.
- Réduction de 1,00 € ou d'1 chèque culture : abonné saison mcfa.be, article 27, membre de la Ligue des familles.

Bienvenue à tous, petits et grands ...
Cacao chaud et galettes offerts aux participants !



la ligue
des familles
citoyenparent



Une organisation de La Maison de la Culture de Marche-en-famenne,
de l'Asbl Passeur de Culture de Somme-Leuze et de La Ligue des familles.

Avec le soutien du Centre Culturel de Dinant.

/ RENSEIGNEMENTS

Françoise Jadin, coordinatrice Service Culture.

Administration communale de Somme-Leuze, 1 rue du Centre - 5377 BAILLONVILLE.

Téléphone : 086/32 09 06 Adresse mail : francoise.jadin@publilink.be

Anne Vanden Broeck, Présidente de l'Asbl Passeur de Culture 0476/ 43 86 40 après 17h00.

Sabine De Cleermaecker, Echevine de la Culture : 0470/24 71 60.

/ ASBL PASSEUR DE CULTURE

POÉSIE EN SOMME



Le club de poésie de Somme-Leuze, Poésie en Somme, vous invite à partager un nouveau moment de rencontre **le mercredi 18 décembre**, de 18h00 à 21h00 à la **bibliothèque de Somme-Leuze** (Rue du Tilleul 1).



Le thème principal de la soirée sera "**nos amis les animaux**" et nous pourrons ainsi rendre hommage à nos compagnons à poils ou à plumes : chien, chat, poule, vache ou poisson rouge, tous ces êtres nous apportent une présence, une conscience, une affection que nous leur rendons bien. Alors, à vos plumes maintenant, pour leur écrire un petit poème.

Chacun pourra lire plusieurs textes poétiques, rédigés par lui-même ou par un auteur, selon ses préférences. Une belle parenthèse d'émotion et de quiétude dans notre vie trépidante.

Lors de la soirée, comme nous serons à une semaine de Noël, nous vous proposons également d'écrire un petit quelque chose en l'honneur d'un des participants, au choix, sous forme d'aïku, d'acrostiche, de prose, de chanson ou autre. Une sorte de cadeau immatériel à offrir à l'un de vos amis poètes.

Enfin, la réunion durera exceptionnellement 1h de plus (jusqu'à 21h) afin de pouvoir aborder l'organisation de la Journée de la Poésie en mai de l'an prochain.

La porte est ouverte à tous, la participation est gratuite et l'inscription n'est pas nécessaire.

« D'ici là, à vos bics, à vos crayons... écrivez ! »

Informations :

Anne Vanden Broeck, Présidente de l'Asbl Passeur de Culture :
0476/43.86.40 (après 17h) ou nanou3005@hotmail.com.

Sabine De Cleermaecker, Echevine de la Culture : 0470/24.71.60.



LOISIRS

/ MAISON DE VILLAGE BONNIN-CHARDENEUX : ASBL LES TROIS TILLEULS

Personnes à contacter pour les réservations de la salle :

Raskin Philippe : 0472/85.39.39

Sarlet Louis : 0477/80.99.78

Verlaine Laurent : 0477/36.44.39

/ MARCHÉ DE NOËL DES COUCOUS D'SOMME

Salle Joseph Burette à Somme-Leuze

Lundi 9 décembre à partir de **14.00h**

Dimanche 15 décembre à partir de **10.00h**

Lundi 16 décembre à partir de **14.00h**

Venez admirer nos cadeaux faits maison.

Il y aura des galettes, des crêpes, des gâteaux, du vin chaud, du chocolat chaud... et le dimanche aussi une petite restauration.

Ambiance conviviale assurée.

/ TEATIME

Tables de conversations en anglais à l'école communale de Somme-Leuze.

Les lundis de 18h30 à 19h30 et les samedis de 11 à 12h.

Pour pouvoir dire plus que "Merry Christmas" et "Happy New Year", venez nous rejoindre !

Pour plus de renseignements : david.gorey@skynet.be ou 0478/88.79.29.

/ PÈRE NOËL EST DE RETOUR.....POUR LES ENFANTS DE NOISEUX

Le comité des fêtes vous accueillera à la salle de Noiseux le **dimanche 15 décembre** pour un petit déjeuner de Noël dès 8h30 du matin.

Les parents et villageois présents pourront également prendre part à ce petit déjeuner (2 viennoiseries au choix) autour d'un bon café ou un chocolat chaud moyennant une participation de 5€ par adulte.

Pour les enfants (de moins de 12 ans) du village et de l'école de Noiseux, c'est gratuit.

En cours de matinée, les enfants sages pourront profiter d'un atelier grimage {Ephém'art} et auront la visite de Père Noël. Soyez donc nombreux à venir l'accueillir chaleureusement, sa hotte sera remplie de bonbons spécialement pour vous.

Réservation obligatoire avant le 10 décembre au 0474/20.25.18



Le **Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze** vous attend le **mercredi 25 décembre dès 19h** pour fêter Noël ensemble.

Au départ de l'école de Heure, sillonnez les +/- 3 km de promenade qui mèneront vos papilles de la mise en bouche au dessert en passant par différents délices.

Après la balade, un bar et une petite restauration vous seront proposés sous notre chapiteau, dans la cour de l'école.

Inscriptions avant le vendredi 20 décembre via le site billetweb.fr/baladenoel : adulte → 12,50 €
enfant → 8,50 €

D'autres informations sont disponibles au bureau du RSI, sur le site de la Commune et sur notre page Facebook.






Pour plus d'information :
Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze
Rue de l'Église 4 – 5377 HEURE
086/32.25.67 – si.somme-leuze@belgacom.net



/ MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »

AGENDA DES ACTIVITÉS DE DECEMBRE

-
- Lundi 02/12 • Jeux de cartes ♠♦♥♣ (Julien)
-
- Mercredi 04/12 • Jeux de cartes ♠♦♥♣ (Julien)
-
- Jeudi 05/12 • **« Marchons pour notre forme » !** pour celles & ceux qui le désirent :
Départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🦋
• **Goûter de Saint-Nicolas**
- 
-
- Lundi 09/12 • Jeux de cartes ♠♦♥♣ (Julien)
-
- Mercredi 11/12 • Jeux de cartes ♠♦♥♣ (Julien)
-
- Jeudi 12/12 • **« Marchons pour notre forme » !** pour celles & ceux qui le désirent :
Départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🦋
• **Atelier bricolage : décoration de Noël**
- 
-
- Lundi 16/12 • Jeux de cartes ♠♦♥♣ (Julien)
-
- Mercredi 18/12 • Jeux de cartes ♠♦♥♣ (Julien)
-
- Jeudi 19/12 • **Traditionnel repas de fin d'année : Sortie au restaurant !**
Merci de réserver auprès de Julien ou Marie-Antoinette pour le 13 décembre au plus tard.
- 
-

**La maison des aînés sera fermée du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.
Toute l'équipe vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année !**

Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle *Les Rabottis*, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

⚠ Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05) & Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Anne-Catherine Leboutte (tél.086/32.31.73), anne-catherine.leboutte@cpas-somme-leuze.be

Pour le C.P.A.S,

Le Directeur général,

La Présidente,



AGENDA

/ PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATES ULTIMES POUR COMMUNIQUER LES INFOS <u>JEUDIS</u>	DATES DE PARUTION <u>VENDREDIS</u>
5 décembre	20 décembre
<u>2020</u>	<u>2020</u>
9 janvier	24 janvier
13 février	28 février
12 mars	27 mars
9 avril	24 avril
14 mai	29 mai
11 juin	26 juin
9 juillet	24 juillet
13 août	28 août
10 septembre	25 septembre
8 octobre	23 octobre
12 novembre	27 novembre
3 décembre	18 décembre

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

/ COLLECTES DE DECEMBRE

- **Papiers et cartons : 19**
- **Déchets ménagers : 2, 9, 16, 23, 30**
- **Sacs bleus PMC : 3, 17, 31**
- **Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be**

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre

réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte !!!

/ EVENEMENTS

SAMEDI 23 NOVEMBRE / HEURE / 8h30 à 11h30 / Distribution de plants (Semaine de l'Arbre).
/ NOISEUX / 19h / Souper du Football.

LUNDI 2 DECEMBRE / BAILLONVILLE / 20h / Réunion du Cercle Historique.

LUNDI 9 DECEMBRE / SOMME-LEUZE / 14h / Marché de Noël des Coucous d'Somme.

SAMEDI 14 DECEMBRE / BONSIN / Marché de Noël et spectacle des élèves de l'école.

DIMANCHE 15 DECEMBRE / SOMME-LEUZE / 10h / Marché de Noël des Coucous d'Somme.
/ SINSIN / 12h / Repas festif de Noël des aînés, animation musicale. Rens. : 0497/35.38.60 ou 083/68.87.06.
/ NOISEUX /8h30 / Petit déjeuner de Noël

LUNDI 16 DECEMBRE / SOMME-LEUZE / 14h / Marché de Noël des Coucous d'Somme.

LUNDI 23 DECEMBRE /NOISEUX / 15h / Noël au théâtre « Pic-Nic rendez-vous » (dès 4 ans).

MERCREDI 25 DECEMBRE / HEURE / 19h / Balade apéritive de Noël. Rens. RSI : 086/35.25.67.

DIMANCHE 19 JANVIER / BAILLONVILLE / Thé dansant organisé pour le Télévie.
/ WAILLET / Marche Adepts.

VENDREDI 6 MARS / WAILLET / Grand Feu.

SAMEDI 7 MARS / BONSIN / Carnaval des enfants.

SAMEDI 4 AVRIL / SOMME-LEUZE / Barbecue de printemps organisé pour le Télévie.

SAMEDI 27 JUIN / BONSIN / Fancy-fair de l'école.